

Vue d'ensemble sur les décharges horaires et chargés de mission de l'enseignement obligatoire

L'Organisation et la gestion générale des écoles publiques pour l'enseignement obligatoire; l'élaboration des statistiques et les projections des effectifs scolaires; la gérance des bâtiments scolaires et la planification des transports scolaires, et notamment les contacts avec les autorités scolaires communales sont des attributions relevant du Service de l'enseignement de la préscolarité et de la scolarité obligatoire (SEN).

Or, un certain nombre d'enseignants bénéficient de décharges horaires et des chargés de mission se voient confiés des mandats liés aux activités précitées et pouvant être du ressort du Service de l'enseignement (SEN) par exemple : planification de transports, responsabilité de halles de gymnastiques, direction, formation de stagiaires, carte scolaire, etc.).

Dans un but de lisibilité, nous demandons au Gouvernement de nous fournir une vue d'ensemble sur les heures enseignées, le nombre de décharges horaires et les montants qui sont versés pour les décharges horaires et les mandats dans le cadre de l'enseignement obligatoire.

Au nom du Groupe PDC :

Delémont, le 25 mars 2009

Sabine Lachat